

Compte-rendu du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire d'*Entre Loire et Morvan* s'est réuni le **jeudi 26 mars 2009** à 18h30 à la Salle des Fêtes Montambert. Etaient présents les représentants de :

Cercy-La-Tour : MM. Michel MULOT, Yves DUCROIZET, Emmanuel BERNARD, Marcel LAJONCHERE, Edmond GAGNARD

Charrin : MM. Serge CAILLOT, Jean-Pierre MARTIN, Hervé GARCON

Fours : MM. Georges PEREIRA, Bernard ELIAS, Jean-Louis MARCEAU

La Nocle Maulaix : MM. Marcel NICOLAS, Michel MAZOIRE

Montambert : Mme Marie-Christine ROY, M. Sébastien MATHE

Saint Hilaire Fontaine : MM. Alain THEVENIAUD, Didier HENRY

Saint Seine : MM. Albert LEBRUN, Serge SAUVAGET

Ternant : Mme Josette VIVANT, M. Eric LACOMBRE

Thaix : Yannick DAGOBERT

Etait excusé M. David JOYEUX (pouvoir à M. Yannick DAGOBERT)

Assistait également Melle Anne FALANTIN, agent de développement territorial.

M. C. ROY, adjointe au maire de Montambert, accueille les membres de l'assemblée et donne ensuite la parole au Président M. MULOT.

☞ Désignation d'un secrétaire de séance

S. MATHE est désigné secrétaire de séance.

☞ Approbation du compte-rendu de la séance précédente

M. MULOT ouvre la séance en demandant aux membres du Conseil s'ils approuvent le compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2008. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

☞ Budget principal : Compte administratif 2008 - Vote des taux d'imposition 2009 – Vote du budget primitif 2009

Les documents suivants concernant le budget principal, préalablement examinés en commission *Finances* le 17 mars dernier, sont remis aux membres du Conseil Communautaire :

- Compte administratif 2008 – Affectation du résultat
- Fiscalité 2009
- Projet de budget primitif 2009 – Fonctionnement et investissement

M. Michel MULOT présente le compte administratif 2008 : la section de fonctionnement présente un résultat positif sur l'exercice 2008 qui sera inscrit au compte 1068 en recettes d'investissement, la section d'investissement laisse apparaître un résultat de clôture négatif dû notamment aux dépenses acquittées et aux recettes non encaissées liées aux travaux de la Station de monte de Cercy-La-Tour sur 2008.

M. MULOT précise que les chiffres présentés ont été approuvés par Mme MARTOT, trésorière à la Trésorerie de Decize.

Soumis au vote par M. PEREIRA, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Le Président fait part au Conseil Communautaire des prévisions budgétaires arrêtées en commission *Finances*. Il informe l'assemblée que la DGF a diminué. En revanche, les bases d'imposition 2009 ont augmenté par rapport à l'année dernière, générant un produit supérieur en conservant les taux 2008.

M. MULOT propose, en accord avec la commission *Finances*, de ne pas augmenter les taux cette année. Soumis au vote, les taux 2009 sont approuvés à l'unanimité..

Taxe d'Habitation	0,452%
Taxe Foncière	0,539%
Taxe Foncière Non Bâti	1,570%
Taxe Professionnelle	0,339%

Le Président présente ensuite le budget primitif 2009.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 263 753 €.

En dépenses, les charges à caractère général ont été diminuées avec la prise en compte de la baisse du carburant et la négociation des assurances au profit de la mise en place d'un service de transport à la demande en septembre 2009 financé par le Conseil Général et par la Communauté de Communes pour certains déplacements (dossier vu en commission *Mobilité*).

Les charges de personnel sont, quant à elles, en augmentation par rapport à 2008 : l'un des agents techniques ayant démissionné en juillet 2008, l'autre étant à temps complet désormais. L'adhésion à l'organisme d'assurances statutaires du personnel est effective depuis le 01/01/2009.

Les charges de gestion courante, et en particulier les subventions de fonctionnement aux associations ont augmenté : il s'agit de la subvention octroyée au Centre Social du canton de Fours dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et la MSA. Pour rappel, la CAF et la MSA prennent en charge une partie des dépenses totales des activités pour les enfants organisées par le Centre Social, la Communauté de Communes réglant le reste. Pour cette année 2009, il fallait également prendre en compte les reliquats des années 2007 et 2008.

En recettes, les dotations et participations proviennent, outre les impôts et la DGF, de la CAF, de la MSA et du Conseil Général de la Nièvre dans le cadre du contrat de réalisation de 2^{ème} génération (Fonds d'Etude et d'Animation).

La section d'investissement s'élève à 743 933 €, prévoyant en dépenses, crédits de reports inclus pour les opérations prévues en 2008 non réalisées ou non terminées ou non mandatées :

- le changement du tracteur et de la cureuse (le broyeur ne sera pas changé en 2009)
- des travaux de couverture à l'ancienne cristallerie de Fours (les travaux de démolition du bâtiment non réhabilité n'ont pas été retenus en 2009) ainsi que le changement de la fosse septique qui s'était effondrée en 2008
- les travaux non terminés d'agrandissement et de transformation de la Station de monte de Cercy-La-Tour
- la conception de tables d'orientation à Saint Seine et Ternant (prévue en 2008 et non réalisée)
- la réalisation de passerelles sur un chemin de randonnée à Saint Seine et la création d'un sentier botanique à Montambert

En recettes, ont été prévues :

- les subventions de l'Etat (CPER, DDR, DGE), du Conseil Régional (CPER via le Pays de Nevers Sud Nivernais), du Conseil Général (FDT Pays et CdC, DCE, Fonds sectoriels)
- le FCTVA
- l'autofinancement de la Communauté de Communes et emprunts.

Soumis au vote par le Président, le budget primitif 2009 est adopté à l'unanimité.

🌀 Budget Ordures Ménagères : Compte administratif 2008 - Vote des catégories et tarifs de REOM 2009 – Vote du budget 2009

Les documents suivants concernant le budget Ordures Ménagères, préalablement examinés en commission *Ordures Ménagères* le 17 mars dernier, sont remis aux membres du Conseil Communautaire :

- Compte administratif 2008 – Affectation du résultat
- Projet de budget primitif 2009 – Fonctionnement
- Catégories d'abonnés et tarifs 2009

Le compte administratif 2008 présente un résultat de clôture positif qui sera inscrit au compte 002 en recettes de fonctionnement

Cependant, un montant de 7 469 € reste impayé à ce jour au titre de l'année 2008 auquel s'ajoute les montants respectifs pour 2006 et 2007 de 3 398 € et 4 289 €, soit un total de 15 156 €.

La Trésorerie de Decize, en charge du recouvrement, fait toutes les démarches nécessaires pour récupérer les sommes dues (commandement, opposition à tiers détenteur, saisie).

Les catégories d'abonnés et les tarifs 2009 sont proposés aux membres de l'assemblée. Les tarifs restent inchangés par rapport à 2008.

Catégorie d'abonné	Tarifs 2009
Foyer 1 personne	98 €
Foyer 2 personnes	114 €
Foyer 3 personnes	130 €
Foyer 4 personnes et +	146 €
Entreprise	60 €
Administration - Service	75 €
Commerce	85 €
Gîte, chambre d'hôtes, camping	150 €
Résidence secondaire	133 €
Mairie	180 €

Une seule modification apparaît dans le règlement 2009 et concerne les commerçants (sauf les commerces de bouche) et entreprises qui ont une même adresse pour leur domicile et leur activité professionnelle qui ne paieront qu'une seule redevance, celle de leur foyer.

Le budget de fonctionnement Ordures Ménagères s'équilibre à 376 521 €.

En recettes, la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) instituée sur Fours, La Nocle Maulaix, Montambert, Saint Hilaire Fontaine, Saint Seine et Ternant basée sur le montant demandé par le SICTOM des Morillons et la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sur Cercy-La-Tour, Charrin et Thaix dont le montant est fixé par le SIOM de la Machine (le budget n'étant pas voté au SIOM de la Machine, le montant a été évalué).

En dépenses, le reversement de la TEOM et de la REOM aux syndicats respectifs ainsi qu'une partie des impayés.

Soumis aux votes, le compte administratif 2008, le budget, le règlement et les tarifs 2009 sont adoptés à l'unanimité.

Modification des statuts

Dans le cadre du travail mené sur la Mobilité depuis plusieurs années par la Communauté de Commes au sein du groupe de travail Mobilité du Pays de Nevers Sud Nivernais puis de la mise en place de la commission Mobilité pilotée par E. BERNARD, des circuits sont proposés afin de répondre à la population en terme de déplacement sur le territoire de la CdC et hors territoire.

Ainsi, il est proposé de créer, en lien avec le Conseil Général de la Nièvre (autorité organisatrice de transport), des circuits complémentaires à ceux déjà existants.

Subventionnés par le Conseil Général pour les transports destinés à tous les publics, ces trajets pourraient être les suivants :

- 1^{er} circuit : Ternant - St Seine - La Nocle Maulaix - Fours – Thaix - les Roses - Champlevois - Cercy la Tour - Decize

- 2^{ème} circuit : Montambert - St Hilaire Fontaine - Charrin - Les Arbelats - Decize

Le 1^{er} circuit fonctionnerait les mardis matin et le 2^{ème} circuit les jeudis après-midi car il existe un service de transport urbain à Decize qui circule ces deux jours là. De plus les jeudis matin certains services administratifs decizois sont fermés.

La validation par le Conseil Général permettra une mise en place de ces transports à la demande (bus ou taxi, selon le cas, à la porte ou aux points de ramassage) en septembre 2009. Le coût du trajet sera de 3€ (6 € pour un aller-retour).

Un numéro de téléphone de réservation déclenchant le transport sera instauré (une nouvelle ligne téléphonique sera alors mise en place au secrétariat de la Communauté de Communes) ainsi qu'une publicité relayée par les mairies, collectivités et associations. Une plaquette sera distribuée largement.

D'autres trajets pourront être imaginés, à la charge de la Communauté de Communes pour les publics ciblés (touristes ou jeunes ou public des services sociaux).

Avant la mise en œuvre de ces trajets, la Communauté de Communes doit, par délibération étendre ses compétences, à la compétence Aide à la mobilité dans le cadre d'un schéma défini par le Conseil Communautaire. Une délibération sera prise dans ce sens, transmise en Sous-Préfecture puis notifiée aux communes membres qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette proposition. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable. Un modèle de délibération sera transmis à chaque mairie.

☞ Indemnité 2008 de conseil au Comptable du Trésor

M. MULOT rappelle la possibilité donnée par arrêté ministériel du 16 décembre 1983 d'attribuer une indemnité de conseil et une indemnité de budget aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Etablissements Publics Locaux. Il propose, vu la demande de Mme MARTOT, receveur de Decize, de lui verser 100% de cette indemnité. Le Conseil Communautaire accepte cette proposition.

☞ Point sur les dossiers

- Ancienne cristallerie de Fours

Partie Centre Social : l'entreprise BERTHIER a effectué des travaux pour le remplacement de la fosse septique par une fosse de 8 000 l (+ dallage et socle de maintien + réparations diverses) pour un montant de 6 509,95 € HT.

Suite à la réunion du 12/02/09 en présence de MM MULOT, PEREIRA, BERTHIER, ROY, RABANY et des membres de Centre Social, le cabinet d'architectes ARKEDIF a saisi sa compagnie d'assurances pour une définition des responsabilités de toutes les parties.

Pour information, le coût de location des WC autonome est de 382 € TTC/ mois pour 3 mois de fonctionnement. Le contrat est arrêté le 02/03/2009.

Partie non réhabilitée : M. MULOT a sollicité M. GRILLOT, maître d'œuvre du chantier des Haras, pour une étude financière de démolition de la structure, création de sanitaires côté local technique et modification de la toiture de la partie Centre Social et local archives. Ces travaux pourront faire l'objet d'un dossier global, en plusieurs tranches.

- Auberge de Ternant

Le préavis arrive à échéance le 30 avril 2009. Les loyers sont payés par acompte. La recherche de nouveaux gérants est toujours en cours.

- Café de Saint Hilaire Fontaine

Des loyers restent impayés par Mme MODESTI et M. MILLARD. Une personne de l'ADIE a pris rendez-vous avec M. MILLARD pour faire un point sur sa situation financière.

Le chauffe-eau a été changé en début d'année pour un coût de 870 € TTC.

- Station de monte de Cercy-La-Tour

L'inauguration du centre technique aura lieu le 14 mai 2009.

Suite aux difficultés de l'entreprise TARDIVAT qui n'a pu assumer l'intégralité du marché, il a été fait appel à l'entreprise Patrick BEAUNEE.

☞ Délibération ordre de mission

Le Président propose d'établir pour l'année 2009 à A. FALANTIN et M. J. M. DEBRY, agents titulaires, un ordre de mission permanent compte tenu des déplacements fréquents, sur le territoire de la Communauté de Communes et hors territoire, qu'ils doivent effectuer dans le cadre de leur activité.

Une délibération sera prise pour le remboursement des frais de déplacements de V. ANDRIOT. Le Conseil Communautaire accepte cette proposition.

☞ Questions diverses

Informations diverses :

- déménagement du secrétariat de la Communauté de Communes dans les anciens locaux de la DDE à Cercy-La-Tour en 2010

- fermeture d'une classe à Charrin.

La séance est levée à 21h00.